

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE STE-JEANNE-D'ARC

Le **24 janvier 2022** avait lieu une réunion extraordinaire du conseil municipal tenu à 19h00 à la salle municipale pour la **présentation du budget 2022**. Le tout a été fait à huis clos en raison de la pandémie du coronavirus (COVID-19). La séance fut enregistrée pour être par la suite mise disponible sur le site internet de la municipalité.

Étaient présents et formaient quorum sous la présidence de madame Denise Lamontagne, mairesse, les conseillers : Berthold Allard, Michel Chiasson, Gaétan Gauthier, Rogatien Boulianne, Anny-Pier Routhier et Pierre Boudreault.

Madame Nathalie Doucet, directrice générale ainsi que Mme Christiane Laporte adjointe administrative, étaient présentes.

22.01.16 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Michel Chiasson
Et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

22.01.17 PRÉSENTATION DU BUDGET 2022

Une présentation est faite du budget 2022 soit en présentant les revenus et les dépenses prévues pour 2022. Le tout est accompagné des chiffres du budget 2021 à titre de comparaison. Il fut souligné également quelques faits saillants pour l'année en cours.

Monsieur Michel Chiasson demande que la mention soit faite sur le maintien du taux de taxation.

Mme Denise Lamontagne confirme donc que le taux de taxation demeure à 0,99\$/100\$ d'évaluation pour 2022. Elle mentionne également que la seule petite augmentation est au niveau des collectes des déchets et des fosses septiques.

Il est proposé par Mme Anny-Pier Routhier d'accepter la présentation du budget 2022.

Adopté unanimement.

22.01.18 ADOPTION DU BUDGET 2022

Il est proposé par monsieur Rogatien Boulianne
Et résolu unanimement :

De procéder à l'adoption du budget présentée pour l'année 2022.

Adopté à l'unanimité.

22.01.19 PRÉSENTATION DU PLAN TRIENNAL D'INVESTISSEMENT 2022-2023-2024

Une présentation est faite du **Plan triennal d'investissement 2022-2023-2024** pour la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc. Nous y retrouvons plusieurs projets pour l'année 2022. Avec les divers subventions, l'excédent dégagé du budget 2022, du montant disponible d'un emprunt fermé non utilisé affecté au remboursement de prêt ainsi que d'une affectation de 100 000\$ qui provient du surplus de l'année fiscale de 2020, plusieurs réalisations sont possibles. Il est également fait la présentation de divers investissements prévus pour les années 2023 et 2024.

22.01.20 ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'INVESTISSEMENT 2022-2023-2024

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault

De procéder à l'adoption du Plan triennal d'investissement 2022-2023-2024 tel que présenté

Adopté à l'unanimité.

22.01.21 PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question n'a été reçu du public avant la rencontre.

Madame Nathalie Doucet désire apporter des précisions pour le publique à savoir la répartition des frais pour le Plan triennal 2022 particulièrement, soit les sommes disponibles pour réaliser les investissements :

- a. Pour des investissements de plus **1 224 397\$**
- b. Subventions disponibles : **954 113\$**
- c. Excédent dégagé du budget 2022 : **21 995\$**
- d. Montant disponible d'emprunt fermé affecté au remboursement d'une dette qui donne une disponibilité supplémentaire pour investissement : **10 764\$**
- e. Affectation provenant du surplus budgétaire de l'année fiscale vérifiée de 2020 : **100 000 \$**
- f. Emprunt qui serait nécessaire aux investissements : **137 525\$**

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Gaétan Gauthier

De lever l'assemblée.

Adopté à l'unanimité. Il est **20h26**.